

Conduite à tenir en cas de

Electrisation

IMMEDIATEMENT

1. Ne pas se précipiter sur la victime
2. Mettre hors tension le courant
3. Alerter les secours (agents du SSI ou SAMU)
4. Secourir la victime avec l'aide des secouristes du travail

DANS L'HEURE QUI SUIT

- Médicalement : consulter un médecin pour évaluer la gravité de l'électrisation.
- Administrativement :
 - Présenter systématiquement le certificat de prise en charge de l'UPMC au médecin pour bénéficier de la dispense d'avance de frais dans la limite des tarifs conventionnels dans le cas d'une consultation externe,
 - Faire établir un certificat médical initial d'accident de travail par le médecin consulté aux urgences (pas le SMP) et lui faire remplir la feuille d'accident pour la dispense d'avance des frais.

DANS LES 24 HEURES

- Déclarer l'accident :
 - Auprès de la DRH selon la procédure en vigueur,
 - A l'assistant de prévention pour consignation sur le registre santé et sécurité au travail,
 - Au service de médecine de prévention.

